

BULLETIN D'INFORMATION PHYTOSANITAIRE N° 2/2021

Durant les belles journées printanières de février, les travaux de saison ont pu se faire dans d'excellentes conditions. Le retour des précipitations et du froid annoncé prochainement va quelque peu freiner la végétation qui se développe déjà bien.

COLZA

Stade : 35 à 51. Élongations printanières de la tige entre 5 et 15 cm, voire 20 cm pour certaines.

Ravageurs : les charançons de la tige du colza étaient très présents et actifs au début des observations, mais leur activité est maintenant plutôt faible. Quelques méligèthes sont également présents, mais leur activité est également très faible.

Contrôle des cultures : pour le charançon de la tige du colza, les cultures sont sensibles jusqu'à ce qu'elles dépassent 20 cm. Contrôlez si nécessaire les cultures en recherchant sur 10 fois 5 plantes successives (bien réparties dans la parcelle) les piqûres sur la tige principale.

→ Voir les fiches agridea 6.61 à 6.64.

Au vu du développement des cultures, le seuil d'intervention actuel est le suivant :

- tige de 5 à 20 cm : 40 à 60 % des plantes piquées.

Pour les méligèthes, le stade sensible commence dès que les boutons floraux dépassent les plus jeunes feuilles (stade 53). Tenir compte de toutes les plantes à tous les stades, et pas seulement les plus avancées.

Dès ce stade, contrôlez régulièrement vos cultures de la manière suivante : sur 10 x 5 plantes à des endroits différents et représentatifs de la parcelle (éloignés du bord), compter les méligèthes présents et diviser la somme du nombre de méligèthes par le nombre de plantes (50). Les seuils d'intervention (nombre de méligèthes en moyenne par plante) sont :

- boutons floraux dégagés (stade 53 - 57) : **6**
- boutons floraux séparés à bouton jaune (stade 57 - 59) : **10**

Lutte chimique : Attention à la toxicité importante pour les insectes utiles, mais aussi pour l'utilisateur. Tenez compte des distances de sécurité aux eaux de surfaces et respecter les seuils d'intervention.

Pour la lutte contre **le charançon de la tige** du colza, les méligèthes étant résistants aux pyréthrinoïdes du groupe A, utiliser les pyréthrinoïdes du groupe B (etofenprox et bifenthrine), qui seront également efficaces contre les méligèthes.

Pour la lutte contre **les méligèthes**, les 5 groupes de produits suivants sont disponibles :

- pyréthrinoïdes B (Talstar SC ou Blocker) ;
- néonicotinoïdes (Biscaya, Gazelle SG) ;
- oxadiazine (Ammate) ;
- spinosynes (Audienz) ;
- pyridines (Plenum WG).

Attention, maximum 1 application par type de produit dans la culture.

→ Voir la fiche agridea 6.69 - 6.70

Il est également possible d'utiliser le produit Surround (poudre d'argile), admis également pour une culture extenso et en agriculture biologique (effet partiel).

Important : ne pas intervenir trop tôt (si l'on traite au début du vol de colonisation, de nouveaux méligèthes apparaîtront juste après le traitement). Il est ainsi souvent possible de n'intervenir qu'une fois si l'on tient bien compte des stades et des conditions météorologiques.

Fumure soufrée (S)

N'oubliez pas d'apporter le solde éventuel de Soufre lors du deuxième apport s'il n'a pas été effectué lors du premier apport.

Betteraves Pour les semis, n'intervenez que dans des parcelles bien ressuyées en profondeur et bien réchauffées. Une levée rapide de la culture est importante, d'autant plus que les semences ne sont plus enrobées à l'aide d'insecticide systémique. Les dates de semis conseillées sont fin mars - début avril. La température minimum du sol à 5 cm de profondeur devrait être de 5 à 8 °C pour que la culture démarre bien. Veiller à une bonne préparation du lit de semence, qui doit être assez fin et bien rappuyé, sans de trop grandes mottes de terre en surface.

L'apport d'un anti-limace aux semis n'est pas conseillé, mais devrait être apporté dès que la culture lève si le risque de dégâts est important.

Céréales d'automne

Stades :

Blé : plein à fin tallage à début redressement (CD 25 à 29 - 30) ;

Orge : fin tallage à début redressement (CD 29-30) pour la plupart des cultures.

Fumure azotée et soufrée Lors du deuxième apport d'azote, pensez aussi à la fumure soufrée qui pourrait être nécessaire au début de la montaison (voir la fiche agridea 19.21).

Désherbage : les traitements printaniers seront envisageables, dès que les conditions le permettront (terrain ressuyé, amplitudes thermiques pas trop importantes entre le jour et la nuit), et sans gel nocturne. Contrôlez vos cultures en vue d'une éventuelle intervention.

Pour les cultures désherbées à l'automne, contrôlez si une intervention de rattrapage est nécessaire (voir fiches agridea 2.34.1 à 2.35.4). Les produits à base de sulfonilurées ne sont pas très exigeants quant à la température. Les produits systémiques ont par contre besoin d'un temps vraiment poussant pour déployer leur pleine efficacité.

→ Contrôlez si les produits que vous prévoyez d'utiliser sont admis en zone de protection des eaux S2 si vous êtes concerné.

→ Pensez aux interventions mécaniques qui seront encore possibles lorsque les conditions le permettront.

Vous retrouvez **plus d'infos sur le désherbage des céréales** sur notre site www.frij.ch → Conseil → Station phytosanitaire → Céréales → Désherbage des céréales.

Régulateur de croissance : le stade optimal pour l'application d'un régulateur de croissance à base de CCC sur blé est fin tallage à épi 1 cm (CD 29-30). Les conditions actuelles et celles qui sont annoncées ne sont pas favorables à cette intervention. La décision d'intervenir n'est de plus pas toujours facile à prendre à ce stade. Elle peut très bien être repoussée, d'autres produits étant également utilisables plus tard dans la saison.

→ Voir les fiches techniques 2.41 à 2.45.

Maïs Les trichogrammes sont à commander jusqu'à fin mars, voire jusqu'à mi-avril pour certains produits. N'oubliez pas d'incorporer les résidus de culture où c'est encore possible. Pour rappel, la culture de maïs est interdite sur les parcelles qui avaient du maïs en 2020 dans les districts de Porrentruy et de Delémont en raison de la Chrysomèle des racines du maïs.

Station phytosanitaire cantonale

P.P. A
2852 Courtételle
Poste CH SA